

REUNION DU 20 DECEMBRE 2017

PROJET DE REPRISE DE L'HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal est favorable au projet présenté par Monsieur GROLLIER, il charge le Maire d'établir un bail commercial pour les 2 bâtiments (logement actuel et commerce) avec le concours de Maître GILBERT, Notaire à Civray, autorise Monsieur GROLLIER à ouvrir une porte dans le mur séparant la salle de restaurant et le logement sous réserve de l'obtention des éventuelles autorisations et fixe le loyer pour les deux bâtiments (logement actuel et commerce) comme suit : gratuit jusqu'à l'ouverture du commerce, puis loyer mensuel de 650€ HT réduit à 541€ HT les trois premières années. Votes pour : 10 Abstentions : 3

APPROBATION DU PROJET EOLIEN WPD

MM. CHEVAIS, NIORT, REMAUD, HUVELIN et LUCQUIAUD Estelle, directement ou indirectement concernés par le projet quittent la salle. Monsieur Régis LUCQUIAUD demande que la décision concernant le projet WPD soit reportée à une date ultérieure. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir voté à bulletin secret décide le report de la décision concernant le projet WPD. Votes pour le report : 6, votes contre le report : 2, abstention : 0

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET DES CASES DE COLUMBARIUM POUR 2018

- Concession perpétuelle, le m²..... : 360€
- Concession cinquantenaire, le m²..... : 122€
- Concession trentenaire, le m²..... : 62€
- Concession temporaire (15ans) le m²..... : 30€
- Case de columbarium pour une durée de 30 ans..... : 490€

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

Les deux dossiers déposés en 2017 pour lesquels aucune suite n'a été donnée: demande de subvention de 3383€ pour la mise en sécurité du Bourg et 19677€ pour les travaux d'accessibilité des bâtiments seront représentés en 2018.

CHANGEMENT DE LA VIS DE TRANSPORT A LA CHAUFFERIE

La grande vis de transport de la chaufferie sera changée par l'Entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 9573.24€ HT.

REPRISE DE TERRES AUX FERMIERS POUR LE PROJET DE GOLF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de golf 9 trous est prévu sur les parcelles AD 4, 5, 6, 7 ET 8. Messieurs REMAUD et MARTIN qui exploitent respectivement 2ha08a70ca et 7ha73a39ca sur ces parcelles seront avisés de la reprise de ces terres par courrier en recommandé.

COURRIER DE MME UBAIN QUI NE SOUHAITE PAS LA POSE D'UN STOP DEVANT SA MAISON

Une nouvelle réflexion sera menée pour la mise en sécurité du carrefour.